



### Retour sur les intempéries des 1, 2 et 3 décembre

Un **GRAND merci** aux pompiers, gendarmes, services de l'Etat, du Département et GEMAPI, entreprises locales, bénévoles et à tous ceux qui se sont portés volontaires pour gérer au mieux cette crise.

La commune a déposé un dossier de demande de reconnaissance de « catastrophe naturelle », à la suite de la rencontre avec **Madame la Ministre, Dominique FAURE**.

En espérant que cet épisode restera exceptionnel, **le Plan Communal de Sauvegarde** est en cours de finalisation. Son objectif est de conseiller et d'accompagner les habitants en cas d'événement grave.

**Astuces** : avoir chez soi de quoi vous nourrir sans électricité, des bouteilles d'eau, des bougies et des couvertures.



N'oubliez pas l'application gratuite **Iliwap** afin de recevoir toutes les informations liées à la sécurité de la commune, en temps réel.

Malgré cet épisode, **le marché de Noël s'est tenu**, certes avec moins d'animations, mais il a permis un moment convivial et rempli de réconfort. Merci à l'association des commerçants qui a répondu présent malgré les conditions météorologiques.

Le Conseil municipal s'est réuni le **mardi 12 décembre 2023**. Les principales délibérations suivantes ont été débattues et votées :

### PÔLE RESSOURCES :

#### • RESSOURCES HUMAINES

Pour se conformer aux obligations légales, la commune de Guillestre qui compte plus de 50 agents va créer un **CST (Comité Social Technique)** afin d'organiser en interne les dialogues sociaux, missions réalisées jusque-là par le CDG05. Les élections professionnelles auront lieu **le 10 déc 2024**.

**Le Document unique d'évaluation des risques professionnels** a été validé, après une année de travail collaboratif entre le CGD05 et les agents. Le plan d'actions 2024 a été présenté avec notamment des travaux sur le hangar technique pour améliorer les conditions de travail des agents. Une convention avec le CDG05 a été signée pour 2024, pour suivre le document unique et pour poursuivre la dynamique de prévention autour des risques professionnels : formation, exercice d'évacuation, sensibilisation, ergonomie des postes de travail...

#### • SERVICE INCENDIE/SECOURS

Comme chaque année, la commune va recruter un agent saisonnier (du 15 décembre au 15 avril) qui pourra également répondre aux attentes du CIS (Centre Incendie et Secours) de Guillestre en partenariat avec les communes de Risoul, Vars et la ComCom, pour un montant de 6 000 €.

#### • NAVETTE HIVERNALE

Le principe de **navettes gratuites entre Guillestre et Ceillac** va être renouvelé pour cette saison d'hiver. Les utilisateurs devront récupérer dans les Offices du Tourisme un ticket leur permettant d'utiliser ce transport. Le fonctionnement des navettes Guillestre / Risoul n'est pas encore finalisé, compte tenu de la situation, mais les deux municipalités ont la volonté de proposer un service de qualité le plus rapidement possible.

#### • FESTIVAL THEATRE DE RUE

Un **nouveau festival se crée sur Guillestre du 22 au 24 juin 2024**. Ce festival intitulé « **De place en place** » se déroulera en extérieur à destination de tout public afin de démocratiser la culture. Pour se faire, il a été voté des demandes de subvention à hauteur de 25 000 € auprès du Département, de la DRAC et de la Région SUD.

## PÔLE CADRE DE VIE :

### • RENOVATION MAIRIE

Le plan de financement a été présenté avec les dossiers de demandes de subvention auprès des services de l'Etat et du Département, à hauteur de 60%. L'objectif est un démarrage des travaux au courant du premier semestre 2024.

### • COMMERCE – CENTRE BOURG

La commune a renouvelé l'occupation temporaire du domaine public pour trois années de l'emplacement Place Salva, avec le délégataire actuel : Mme Collet (**La Piazza**) pour une redevance de 1 000 € par an.

### • SUBVENTION FACADE TOITURE

Grace à la subvention obtenue du Département, en septembre dernier, pour la rénovation des **façades et toitures des habitations du centre-bourg**, la commune poursuit son soutien auprès des administrés qui entreprennent des travaux de rénovation. Une aide a donc été attribuée à hauteur de 3 500 €.

### • CONVENTION AGRICOLE AVEC LA SAFER

La commune a signé une convention avec la **SAFER** dont l'objectif est de bénéficier d'une veille foncière, d'un accompagnement et d'une expertise pour l'instruction des dossiers d'urbanisme ; pour des terrains agricoles, dans le but de **préserver l'activité sur le territoire**.

### • ENERGIES RENOUVELABLES

Pour répondre aux obligations légales, les élus communaux ont répertorié avec l'aide de la population, lors de la réunion de concertation du 13 nov dernier, environ 85 zones sur Guillestre qui pourraient accueillir des **sources d'énergies renouvelables** (énergie hydraulique, énergie solaire ...) sur des terrains/bâtiments publics mais également privés.

## AGENDA

➤ **CONCERT DE LA LYRE DES ALPES** : le **samedi 23 déc** à 20h30 à la salle du Queyron.

➤ **CRECHE VIVANTE** : Derrière l'église, **les 22, 23 et 24 décembre**, à partir de 17h. Dimanche 24 déc : Déambulation avec un ane pour enfants.

➤ **SPECTACLE DE THEÂTRE** : **Spectacle jeune public** « Boite de nuit » par la Cie la toute petite compagnie. Spectacle musical et poétique sur le thème du marchand de sable. Offert par la municipalité, **jeudi 28 déc**, Salle du Queyron. 18h.

➤ **REVEILLON DU NOUVEL L'AN** : Avec l'association les Amis de Torre Pellice. Repas et bal dansant sur réservation. Payant. Salle du Queyron. A partir de 20h.

➤ **VŒUX DE L'EQUIPE MUNICIPALE** : le **mardi 9 janvier 2024** à la salle du Queyron, à partir de 18h30.

➤ **REPAS DES AINES** : Repas dansant, avec l'orchestre Martial Rey, le **dimanche 21 janvier 2024 à partir de 11h30** à la salle du Queyron. Inscriptions **jusqu'au 22 déc** en mairie, pour les + 65 ans et leurs conjoints. Apporter un justificatif de domicile et une carte d'identité. Offert par la municipalité.



## BON A SAVOIR ...

➤ **DENEIGEMENT** : Pour faciliter le déneigement, merci de ne pas se garer sur la chaussée et de ne pas déblayer la neige sur l'espace public. Si les services techniques ne peuvent pas circuler, ils ne déneigeront que les parties accessibles.

➤ **CENTRE DE LOISIRS** : Les inscriptions pour les vacances de février seront ouvertes **dès le 22 janvier**. A noter que cette année, pendant les vacances de printemps, le centre sera uniquement ouvert la première semaine, soit du 22 au 26 avril 2024.

➤ **RECRUTEMENT** : Si vous titulaire du BAFA, le centre de loisirs recherche des animateurs pour les vacances de février, **du 26 février au 8 mars**. Infos en + : [jeunesse@villedeguillestre.fr](mailto:jeunesse@villedeguillestre.fr)

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 16 JANVIER à 20h30 à la Mairie.**  
La séance est publique. Contact : [www.villedeguillestre.fr](http://www.villedeguillestre.fr) ou **04.92.45.04.03**